



**Aix en Provence**  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'AIX-EN-PROVENCE**

---

Séance publique du

16 juillet 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

---

**2010.772**

**OBJET : RESTAURATION DES FAÇADES DE L'HÔTEL MAUREL DE PONTEVES - OPÉRATION DE TRAVAUX.**

Le 16/07/10 à 16h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 09/07/2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. Gerard DELOCHE, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Héliot BRAMI à M. Francis TAULAN, M. François-Xavier DE PERETTI à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Brigitte DEVESA à Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Sylvaine DI CARO à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Jacques GARCON à M. Jean-Marc PERRIN, M. Christian LOUIT à M. Gérard GERACI, M. Henri MATAS à M. Stéphane PAOLI

**Excusés sans pouvoir :**

M. Lucien AMBROGIANI, M. Jean CHORRO, M. Yannick DECARA, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jules SUSINI

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



08.03

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture  
- Politique de la Ville  
Direction Des Musées &  
Du Patrimoine Culturel

RAPPORT POUR  
LE **CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 16/07/10

-----

**RAPPORTEUR :** Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

**CO-RAPPORTEUR(S) :** M. Maurice CHAZEAU

**Politique Publique :** VALORISATION DU PATRIMOINE

**OBJET :** RESTAURATION DES FAÇADES DE L'HÔTEL MAUREL DE PONTEVES - OPÉRATION DE TRAVAUX. - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

L'hôtel Maurel de Pontevès, édifié entre 1647 et 1652, est affecté au Tribunal de Commerce par bail emphytéotique du 19 février 1988 d'une durée de 50 ans à compter du 8 juillet 1987 pour un loyer symbolique d'un franc.

Son positionnement stratégique sur le Cours Mirabeau en fait un lieu de prestige de la Ville qui concourt à son image de marque. Ainsi convient-il de procéder à la restauration de ses façades qui sont en très mauvais état, dans les meilleurs délais.

L'Architecte en chef des Monuments Historiques nous a remis le Projet Architectural et Technique (PAT) de l'opération de restauration des façades sur cours Mirabeau et rue du 4 Septembre de l'Hôtel Maurel de Pontevès. Ce projet de restauration a reçu l'accord de la Conservation Régionale des Monuments Historiques et une convention de maîtrise d'oeuvre a donc été signée avec l'Architecte en Chef des Monuments Historiques.

En application du Code des Marchés Publics, l'évaluation des seuils à prendre en compte pour les procédures de marchés publics de travaux est réalisée par opération.

Conformément à la délibération n° 2004-0292 du Conseil Municipal du 29 mars 2004 modifiée par délibération du 17 mai 2004, la création d'une fiche opérationnelle indiquant l'ensemble des besoins, ainsi que leurs montants et procédures respectifs, doit être adoptée par le Conseil Municipal.

Le montant des travaux est estimé à 678 927,50 € HT, hors honoraires et services, et propose deux tranches :

- Tranche ferme	: façade sur cours Mirabeau	= 392 700,00 € HT
- Tranche conditionnelle	: façade sur rue du 4 Septembre	= 286 227,50 € HT

Chacune de ces deux tranches comporte trois lots :

- Lot 1: Installation de chantier – Pierre de taille – Couverture : 362.430,00 € H.T
- Lot 2: Menuiserie – Ferronnerie – Peinture : 172.400,00 € H.T
- Lot 3: Sculpture : 144.097,50 € H.T

Durée prévisible des travaux : Tranche ferme 5 mois  
Tranche conditionnelle 4 mois

Aucune variante, ni option n'est autorisée.

Les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation sont pondérés de la manière suivante :

- 1 - Prix : 60 %
- 2 - Valeur technique : 40 %

Au vu du montant global de l'opération, la consultation des entreprises se fera sous forme d'un Appel d'Offre Ouvert National, conformément aux Articles 26, 33, 39 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics avec publicité obligatoire au BOAMP.

Il convient que la Ville sollicite financièrement les partenaires habituels pour cette opération.

En conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** le principe de la réalisation des travaux concernant la restauration des façades de l'hôtel Maurel de Pontevès, Cours Mirabeau et rue du 4 Septembre pour un montant de travaux estimé aujourd'hui à 678 927,50€ HT (*pour information le montant global de l'opération, honoraires et services inclus est de 765 258,90 € H.T*) ;
- **ADOPTER** la fiche opérationnelle, ci-annexée, afin de permettre la réalisation des travaux de restauration des façades de l'hôtel Maurel de Pontevès ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Marchés Publics à lancer la consultation et à signer le marché, tous documents s'y rapportant et ses éventuelles reconductions, relatifs aux restaurations des façades de l'hôtel Maurel de Pontevès avec les entreprises qui seront retenues par la Commission d'Appel d'Offres comme étant économiquement la plus avantageuse en regard des critères énoncés dans le dossier de consultation des entreprises, étant en outre précisé qu'il vous sera rendu compte en temps opportun du choix de l'entreprise attributaire du marché ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint en charge du Patrimoine à solliciter les différents partenaires financiers de la Ville aux fins d'attribution de subventions au plus fort taux, et à signer tout document y afférant ;
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale à faire recette de ces subventions.

**2010.772 - RESTAURATION DES FAÇADES DE L'HÔTEL MAUREL DE PONTEVES - OPÉRATION DE TRAVAUX.**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 49</b>
<b>Présents</b>	<b>: 41</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 49</b>
<b>Pour</b>	<b>: 49</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.  
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 20/07/2010  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**



DGAS Education, Culture, Politique de la Ville  
DIRECTION: Musées et Patrimoine Culturel  
SERVICE

**DEMANDE DE CREATION**  
**FICHE D'OPERATION INDIVIDUALISEE**

**OBJET : Restauration des façades – Hôtel Maurel de Pontevés**

Date ou période de la réalisation :Durée globale estimée à 21 mois à compter de l'ordre de service prescrivant le début des travaux

Demande de création inscrite au Conseil municipal du : 16 juillet 2010

Désignation de la dépense	Montant € HT	Observations
<b>→ Services avant programmation</b>		
Etude préalable de l'Architecte en Chef des Monuments Historiques	11.960,00	Convention Ville-Architecte en Chef Prestation réalisée
Projet Architectural et Technique et maîtrise d'oeuvre par l'Architecte en chef des Monuments Historiques	49.627,54	Convention Ville-Architecte en Chef Prestation réalisée
Vérificateur des Monuments Historiques	7.743,86	Convention Ville-Architecte en Chef
Mission SCPS	6.000,00	Marché existant A 7042
Mission de contrôle technique	6.000,00	Marché existant P 9007
Communication	5.000,00	Montant inférieur à 20% du montant global considéré comme un « petit lot » passé selon la procédure inférieure à 20.000 € H.T
<b>Montant total des services :</b>	<b>86.331,40 €</b>	

<b>→ Travaux</b>		
Lot 1: Installation de chantier – Pierre de taille – Couverture <i>Tranche ferme « façade Nord sur le Cours Mirabeau »</i>	189.140,00	Appel d'offres
Lot 1 - Installation de chantier – Pierre de taille – Couverture <i>Tranche conditionnelle « façade Ouest, rue du 4 Septembre »</i>	173.290,00	Appel d'offres

Lot 2: Menuiserie – Ferronnerie - Peinture <i>Tranche ferme « façade Nord sur le Cours Mirabeau »</i>	111.250,00	Appel d'offres
Lot 2 - Menuiserie – Ferronnerie - Peinture <i>Tranche conditionnelle « façade Ouest, rue du 4 Septembre »:</i>	61.150,00	Appel d'offres
Lot 3: Sculpture <i>Tranche ferme « façade Nord sur le Cours Mirabeau »</i>	92.310,00	Appel d'offres
Lot 3: Sculpture <i>Tranche conditionnelle « façade Ouest, rue du 4 Septembre »:</i>	51.787,50	Appel d'offres
<b>Montant total des travaux et procédure :</b>	<b>678.927,50 €</b>	

<b>Pour information :</b> <b>Montant global de l'opération € HT</b>
<b>765.258,90 € H.T</b>

Les montants mentionnés sont donnés à titre **estimatif**.

*NB : Il convient de préciser, dans la colonne « observations », la référence à un marché existant, ou relevant de l'article 30 du Code des marchés publics, ou bien la procédure des « petits lots » adéquate.*